

Mairie de La Roque-en-Provence

06910

Arrêté du Maire

Arrêté N° A_2021_03_02

Arrêté Municipal portant dénomination et numérotation de voiries

Le Maire de la Commune de La Roque-en-Provence

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28;

Considérant:

Que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire;

Vu la délibération du 26 Mars 2021 D_2021_03_02 décidant de donner une dénomination officielle aux trois voies et un changement de dénomination officielle des deux voies.

ARRETE:

ARTICLE N°01- Sur les voies créées par délibération du 26 Mars 2021, sont arrêtées les dénominations suivantes:

- 1- Calade LOU PEÏROULE (Parcelles B0021-B0022)
- 2- QUARTIER DE L'ESCLE (intégration Quartier de L'Esclé)
- 3- CHEMIN DE L'ESTERON (intégration Quartier de L'Esclé)

Et de changer de dénomination officielles les voies suivantes:

- 1- La rue de L'Eglise devient la Montée Sainte Pétronille
- 2- La rue de la Mairie devient la Rue de Provence

Fait à La Roque-en-Provence le 26/03/2021

Le Maire ARGENTI Alexis

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté, affiché le 26/03/2021



AR PREFECTURE

006-210601076-20210326-A_2021_03_03-AR
Reçu le 12/04/2021

AR PREFECTURE

006-210601076-20210326-A_2021_03_03-AR
Reçu le 12/04/2021